

# PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Formation pratique et accompagnement  
à la sécurisation des procédures

<b>Établissements concernés</b>	Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique
<b>Public</b>	Directions, responsables des ressources humaines, encadrants et toute personne appelée à participer à une procédure disciplinaire
<b>Modalités pratiques</b>	Intra établissement ou visioconférence
<b>Durée indicative</b>	Formation : 2 jours (14 heures) – accompagnement : sur mesure

## CONTEXTE

La conduite d'une procédure disciplinaire constitue un exercice sensible qui exige à la fois maîtrise juridique, méthode, discernement et sécurisation des étapes. Une procédure insuffisamment préparée ou mal calibrée peut fragiliser la décision de l'autorité de nomination et exposer l'établissement à un contentieux.

Cette proposition combine une formation opérationnelle et, si nécessaire, un accompagnement sur mesure afin d'aider l'établissement à sécuriser ses pratiques, à structurer ses processus internes et à conduire chaque étape de la procédure avec rigueur.

## OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre législatif, réglementaire et jurisprudentiel applicable à la discipline dans la fonction publique.
- Structurer en interne une procédure de recadrage préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire.
- Sécuriser la procédure en amont comme en aval.
- Apprécier la proportionnalité de la mesure envisagée au regard des faits reprochés.
- Fiabiliser les actes de procédure : convocations, comptes rendus, décisions et notifications.
- Préparer l'entretien préalable et, le cas échéant, le conseil de discipline.

## CONTENU

- Étude des textes applicables à la lumière de la jurisprudence récente.
- Analyse des différentes hypothèses de déroulement d'une procédure disciplinaire.
- Examen critique des pratiques et processus internes de l'établissement.
- Mises en situation concrètes à partir de cas types et de retours d'expérience.
- Travail sur les incidences managériales, organisationnelles et contentieuses des décisions disciplinaires.



## MÉTHODE

La formation alterne apports théoriques, analyse de jurisprudence, retours d'expérience et cas pratiques. Elle s'appuie sur un support documenté et directement exploitable. L'accompagnement, quant à lui, est conçu de manière souple et progressive, en présentiel ou à distance, selon le stade d'avancement de la procédure.



## DURÉE ET ORGANISATION

La formation peut être organisée sur 2 jours, soit 14 heures, en intra, en présentiel ou en visioconférence. L'accompagnement fait l'objet d'un devis phasé, ajusté à la complexité de la situation et au niveau d'appui attendu.



## CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

En complément de la formation, ou indépendamment de celle-ci, un accompagnement peut être proposé pour aider l'établissement à apprécier les faits, sécuriser la qualification retenue, préparer les étapes de la procédure et anticiper les risques de contestation.

- Analyse de la situation et de la stratégie disciplinaire envisageable.
- Préparation de l'entretien préalable et du conseil de discipline.
- Aide à la rédaction ou à la relecture des actes de procédure.
- Appui jusqu'à la notification de la décision et à l'anticipation d'un éventuel recours.